

**COMMUNE****DE  
SULLENS****Conseil communal**

Rue du Château 2  
1036 Sullens

PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
du jeudi 6 mars 2025 à 19h30

Présidence : Mme Danielle Simons

Ordre du jour :

1. Adoption du P.V. de la séance du 11 décembre 2024
2. Assermentation des nouveaux Municipaux et du nouveau Syndic
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Communications des délégués aux associations intercommunales
5. Communications de la Municipalité
6. ~~Préavis N° 1/2025 : Modifications du Plan général d'affectation~~
7. Préavis N° 2/2025 : Entretien de l'auberge communale
8. Commission thématique mobilité : élection des membres
9. Divers et propositions individuelles

Sur 44 membres, 35 présents, 9 excusés, 0 absent.

La secrétaire est Mme Annette Corthay.

Les scrutateurs sont M. Arcangelo Preite et M. Serge Böhi.

La Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil. Le Conseil a été convoqué dans le délai légal et peut donc délibérer valablement.

La Présidente procède à la lecture de l'ordre du jour. Il y a une modification apportée à celui-ci : puisque la commission ad hoc n'a pas pu rendre son rapport – entre autres à cause de la complexité du sujet – le règlement sur les communes exige que le préavis soit repoussé à la prochaine séance. D'ailleurs, la Présidente recommande à chacun de lire attentivement ce préavis pour la prochaine fois parce que le sujet n'est pas facile.

Le nouvel ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que présenté.

**1. Adoption du P.V. de la séance du 11 décembre 2024**

La Présidente demande si quelqu'un a une remarque ou une correction à propos de ce P.V.

Ce n'est pas le cas, il est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie l'assemblée et surtout Mme Annette Corthay pour la rédaction de ce P.V.

## **2. Assermentation des nouveaux Municipaux et du nouveau Syndic**

La Présidente va procéder à l'assermentation des nouveaux Municipaux et du nouveau Syndic. Elle propose à Mme Sandra Noll et à M. Eric Dubauloz de venir devant puis demande à l'assemblée de se lever.

Mme Sandra Noll ne faisant pas partie du Conseil communal, elle doit d'abord prêter serment comme les membres du conseil l'ont fait. La Présidente lit le serment puis procède à l'assermentation de Mme Sandra Noll qui lève la main droite et dit « je le promets ».

Puis la Présidente procède à l'assermentation de M. Eric Dubauloz et Mme Sandra Noll comme Municipaux.

La Présidente lit le serment pour les Municipaux, puis à l'appel de leur nom, M. Eric Dubauloz et Mme Sandra Noll lèvent la main droite et disent « je le promets ».

La Présidente les remercie et se réjouit de les voir dorénavant comme Municipaux.

La Présidente procède enfin à l'assermentation de notre nouveau syndic, M. Didier Simond. Elle lit le serment pour le syndic, puis M. Didier Simond lève la main droite et dit « je le promets ».

La Présidente le remercie et se réjouit de le voir dorénavant comme syndic de notre commune.

L'assemblée les applaudit.

## **3. Communication du bureau du Conseil communal**

Aujourd'hui, il n'y a pas de communication du bureau.

## **4. Communications des délégués aux associations intercommunales**

Aujourd'hui il n'y a pas de communication des délégués.

## **5. Communication de la Municipalité**

La Présidente donne la parole à M. Didier Simond, municipal, qui félicite Mme Sandra Noll et M. Eric Dubauloz pour leur élection et se réjouit, avec ses deux autres collègues, de les accueillir dès le 1<sup>er</sup> avril au sein de la Municipalité. Il remercie également ses collègues de lui avoir fait confiance pour le placer à leur tête. Puis il présente l'attribution des différents dicastères.

M. Roland Valet, municipal, parle de l'entrée du bois du Devin et du fait que des véhicules (voitures, caravanes, camping-car, remorques, etc) y stationnement parfois durant plusieurs jours. La durée de stationnement a été officiellement limitée par la pose de panneaux, à 4 heures de temps, 7/7jours et 24/24heures comme le reste du village. Des contrôles réguliers vont être effectués alors il ne faut pas oublier de mettre le disque. Il rappelle que l'accès au refuge est autorisé aux véhicules mais uniquement lorsque le refuge est loué, sinon il est interdit de rouler en forêt (risque d'amende).

Mme Marie-Christine PITTON, municipale prend la parole. Elle parle des deux projets en cours, l'élaboration du Règlement sur la Protection du Patrimoine arboré et l'inventaire des surfaces vertes de notre commune dans le cadre du PECC.

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), la conservation de tout patrimoine arboré hors zone forêt est obligatoire. Lors de chaque intervention sur un arbre, notamment les abattages mais également certains élagages, une demande à la Municipalité via un formulaire disponible en ligne sur le site internet de la commune est désormais nécessaire. Cela doit être mis à l'enquête au pilier public pendant 30 jours. Si un arbre est malade ou menace de s'écrouler, il y aura des dérogations possibles mais elles devront remplir des critères précis. De toute façon, chaque arbre enlevé devra être compensé par un autre arbre selon une liste définie et dans la même catégorie. En attendant l'élaboration et l'application du règlement communal, (travail effectué en collaboration avec le bureau d'ingénieurs externe ENVIROBOIS) la LPrPNP et la RLPrPNP s'appliquent.

Les informations seront transmises à la population dans la prochaine « Feuille des Herbettes » mais peuvent être trouvées sur le site du canton : <https://www.vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage>.

Dans le cadre du PECC, un mandat a été attribué au bureau d'ingénieurs ENVIROBOIS dans le but d'établir l'inventaire et le diagnostic des surfaces vertes de la commune afin d'augmenter la biodiversité et l'identification des parcelles propices pour la plantation d'arbres. Il y a des subventions cantonales pour l'accompagnement technique (max. 30 heures) et l'élaboration de l'inventaire : forfait de CHF 7'500.00. L'opération sera neutre financièrement car l'offre d'ENVIROBOIS est en-dessous. Pour les actions à mener par la suite, il faudra certainement prévoir un budget communal.

M. Didier Simond, municipal, parle rapidement du litige avec éo, l'architecte de l'Auberge. La séance de conciliation au Tribunal d'Yverdon avec éo le 23 janvier 2025 a échoué mais quelques jours plus tard un accord financier a été trouvé avec éo permettant de clôturer le litige.

Concernant le dégât d'eau dans le bâtiment commercial, c'était encore le sol de l'ancienne poste avec des carreaux normalement plutôt prévus pour l'extérieur. Il y avait des remontées d'humidité, c'était détrempe et fissuré de partout et toute la partie en placo plâtre était en train de s'effondrer. Les travaux ont duré mais finalement les locaux ont été quasiment refaits à neuf.

Le coût total des travaux est d'env. CHF 218'000.00 + CHF 29'000.00 d'honoraires, soit un total de CHF 248'193.00. L'assurance prend presque tout en charge, sauf CHF 19'000.00 considérés comme plus-values (lampes, peintures radiateurs, sanitaires etc.). Au niveau des honoraires, CHF 18'974.00 n'ont pas non plus été pris en charge. Le début des travaux avait été confié à éo architectes et le mandat a été stoppé mais ils avaient déjà facturé pas mal de frais. Le mandat a été repris par AARC qui a facturé ses honoraires, tout n'a pas été pris en charge par l'assurance. Le total des plus-values se monte à CHF 38'834.00 et cela avait été budgété à CHF 40'000.00 dans le préavis 05/2024. Donc on s'en sort bien.

Au niveau des travaux de la grande salle, la date de la fin des travaux n'est pas connue mais ils avancent. M. Didier Simond, municipal, montre des photos et donne des explications. L'idéal serait que l'APEMS soit opérationnel après les vacances de Pâques mais cela n'est pas garanti.

Il nous transmet quelques dates, toujours sous réserve : le bouquet de chantier le 21 mai, le Conseil communal du 12 juin pourrait s'y dérouler, l'inauguration pour la population lors de la fête nationale du 1<sup>er</sup> août et enfin l'inauguration officielle le 28 août. Tout cela sera confirmé au fur et à mesure.

Pour la question de l'accès au tram depuis Sullens qui avait été posée à la DGMR, ils ont accusé bonne réception du courrier et confirment qu'ils vont mener des réflexions à l'horizon de la mise en service du tram et ils insistent sur le fait que les lignes devront respecter un degré minimum de couverture des charges par les recettes, adéquation entre l'offre et la demande et ces critères sont déjà critiques pour les lignes de notre secteur... En résumé, ils ont pris acte mais cela devra être rentable.

M. Didier Simond, municipal, rappelle encore les dates de diverses manifestations à venir.

M. Thierry Golay, municipal, prend la parole et parle des nouveaux containers. Ils ont été installés sur 5 points de collectes de la commune. Les sites de la route de Mex et des Combes ont été enlevés car ils étaient soit sur des parcelles privées, soit placés en bord de route et dangereux pour s'arrêter pour poser son sac. Un nouveau container fait le volume de 4 anciens containers.

Certaines places devront être aménagées, comme le Grand-Pré par rapport à la barrière et la place de jeux de Perroset où le goudron s'est affaissé. Il faudra peut-être en mettre un 3ème et il n'y a pas la place actuellement. Quelques sacs sont parfois déposés à côté car l'accès des deux côtés n'est pas toujours visible et les gens pensent que les containers sont pleins.

La Présidente remercie les Municipaux. On passe au point suivant.

## **6. Préavis N° 1/2025 : Modifications du Plan général d'affectation**

Le Préavis n° 1/2025 – Modifications du Plan général d'affectation est repoussé.

## **7. Préavis N° 2/2025 : Entretien de l'auberge communale**

La Présidente passe la parole à Mme Virigine Joss pour la lecture du rapport de la commission ad hoc qui invite les membres du Conseil à refuser le préavis 2/2025 tel que présenté et soumet un amendement à celui-ci permettant d'y apporter les modifications suivantes :

*Article 1 : (deux premiers points inchangés), puis pour le troisième point : Annulation des travaux préconisés par le tenancier d'un montant de CHF 262'500.00.*

*Article 2 : Nouveau montant de Crédit de CHF 75'100.00 annulant et remplaçant le montant de CHF 337'600.00.*

*En conclusion la commission invite donc les membres du Conseil à refuser le préavis tel que présenté et à accepter l'amendement de celui-ci.*

La Présidente passe ensuite la parole à M. Henri Martin pour la lecture du rapport de la commission des finances qui invite les membres du Conseil à refuser le préavis 2/2025 tel que présenté et qui soumet un amendement à ce préavis 2/2025 afin qu'il soit modifié comme suit :

*Article 1 : (deux premiers points inchangés), puis pour le troisième point : D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux préconisés par les tenanciers pour un total de CHF 9'200.00 (création de deux vestiaires au 2ème étage)*

*Article 2 : D'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 84'300.00 pour entreprendre les travaux*

*La Commission des finances invite les Conseillers • ers à approuver l'amendement au préavis 2/2025 tel que proposé ci-dessus.*

La Présidente les remercie et donne ensuite la parole à M. Didier Simond, municipal, pour les explications de la Municipalité.

La Municipalité reste convaincue qu'un projet de rénovation complet est nécessaire mais l'agenda est encore incertain. Une étude sur un nouveau projet est espérée en 2026-2027 et un début des travaux sur 2028. Cela signifie que jusqu'à 2028, des travaux d'entretien doivent être effectués, l'auberge étant en activité.

En 2022 et 2023, il y a eu une chute des frais d'entretien courants avec une reprise sur 2024 puisqu'une partie des travaux d'entretien a déjà été effectuée dans l'appartement des tenanciers. Pour le reste, différents avis ont été demandés à des professionnels, comme décrits dans le préavis 2/2025, ainsi que l'avis des tenanciers.

La Présidente le remercie et ouvre la discussion sur l'amendement de la commission ad hoc, à savoir l'acceptation des travaux préconisés par le spécialiste en fiduciaire et par l'entreprise spécialisée en ventilation mais qui n'accepte pas les travaux préconisés par les tenanciers.

M. Armand Monnier trouve que l'ensemble des travaux est onéreux pour 5 ans maximum mais il est d'accord pour les travaux urgents.

M. Maxime Cappi dit que ce projet n'est pas facile, on en parle depuis longtemps et à force de reporter la transformation qui peut prendre 5 ans, cela reporte aussi à chaque fois les frais minimums. De plus, les tenanciers sont très appréciés et il faut aussi penser à tout le monde.

Sur le délai, M. Didier Simond, municipal répond qu'à priori le projet est faisable dans les budgets imaginés mais on ne peut pas être sûrs à 100 %.

La Présidente rappelle aux conseillers de se lever lors de la prise de parole et qu'ils mentionnent leurs noms.

M. Killien Baudat demande pourquoi on ne commence pas le projet avant 2026 ? M. Didier Simond, municipal, répond qu'il y a deux municipaux qui commencent le 1<sup>er</sup> avril et il faut qu'ils se mettent dans le bain, il y a les vacances d'été, etc, le temps passe vite et ils ont pensé reporter le projet à la prochaine législature. Evidemment s'il est possible de rediscuter ce calendrier et de commencer quelques étapes avant, cela sera fait. Les municipaux prennent note des commentaires tout en précisant qu'on peut peut-être gagner 6 mois mais pas 18 mois.

Mme Marlène Henry Lendi aurait aimé savoir quels sont les travaux vraiment urgents pour les tenanciers car tout est présenté ensemble. Ce serait bien d'avoir une idée des besoins et de l'urgence. M. Didier Simond, municipal répond que ce qui a été listé est considéré comme urgent sur 3-4 ans et que c'est difficile de compléter la granularité du coût financier car un seul devis a été demandé pour le moment. C'est un gros travail de demander des devis comparatifs et ce préavis a été préparé récemment.

M. Mathieu Cappi dit qu'effectivement ce serait bien de différencier les postes, par exemple pour la terrasse. C'est un gros montant de CHF 137'000.00, donc il aurait été bien de savoir ce que coûteraient le remplacement de la surface et le store séparément afin de pouvoir décider séparément et non pas sur le montant total de CHF 262'500.00.

M. Didier Simond, municipal, répond que justement la commission des finances a déposé un amendement qui propose d'accepter uniquement le montant de CHF 9'200.00 sur les CHF 262'500.00. Un autre amendement pourrait être proposé pour le reste.

M. Alain Guéra au sujet de la terrasse. Il pense que si des travaux sont entrepris autour du bâtiment, ce serait aberrant de refaire la totalité de la terrasse avec de la résine antidérapante qui risquerait d'être détruite ou d'investir un montant important alors qu'on pourrait fixer définitivement les dalles sauf l'accès pour la fosse pour les huiles. Il est d'accord pour les travaux minimums afin d'éviter les accidents.

Mme Virginie Joss précise que la commission ad hoc a refusé les différents points car il ne semblait pas possible de les conserver lors de la transformation.

Mme Marlène Henry Lendi trouve qu'il manque des informations pour donner autant d'argent, sur le degré d'urgence. M. Didier Simond, municipal répond que ce n'est pas possible de donner les granularités à un an. Et on ne peut pas faire des préavis chaque année pour présenter des granularités. C'est pourquoi ce package a été présenté, afin que cela dure jusqu'à la transformation.

M. Sébastien Thiébaud dit qu'effectivement le problème est ce package et que les différents points devraient être votés séparément. La Présidente dit que dans ce cas, un autre amendement devrait être déposé. M. Sébastien Thiébaud dépose donc un 3<sup>ème</sup> amendement dans ce sens.

La discussion est fermée et on procède au vote. La Présidente explique le déroulement : on va commencer par l'amendement le plus strict, donc l'amendement de la commission ad hoc qui supprime tous les travaux préconisés par les tenanciers. Si cet amendement est refusé, nous procéderons avec l'amendement qui permet des petits travaux par les tenanciers, qui sont la création de deux vestiaires. Si cet amendement est accepté, nous procédons tout de suite avec le préavis amendé.

Mme Caterina Cantarella Paccaud demande encore des précisions. Si on accepte cet amendement, le reste sera refusé. Donc il faut refuser pour pouvoir accepter la suite. La Présidente acquiesce.

M. Fiore Amato Di Feo dit que ce n'est pas facile de juger comme ça car si on demande 2-3 devis, on a des prix plus compétitifs. M. Didier Simond, municipal répond que les montant présentés sont basés sur un devis et que les coûts pourraient baisser un petit peu si on demande plusieurs devis après acceptation des travaux.

La Présidente ferme la discussion et commence la votation avec l'amendement le plus strict, celui de la commission ad hoc qui accepte uniquement les travaux préconisés sous les points 2.2 et 2.3 pour un total de CHF 75'100.00. Cet amendement est refusé par 22 voix. (8 voix pour et 2 abstentions).

M. Florent Eckert aimerait savoir ce qu'on va voter sur le 3ème amendement avant de voter le 2ème amendement.

M. Sébastien Thiébaud dépose un 3ème amendement à savoir :

- en partant du principe que les deux commissions acceptent les deux premiers points de l'article 1, il maintient également ces deux points ;
- il propose de changer le troisième point de l'article 1 (« les tenanciers »), en décomposant dans les postes listés dans le paragraphe 2.4 du préavis et de voter chacuns des postes séparément. Cet amendement est pris en considération et sera voté en dernier.

La Présidente continue avec l'amendement de la commission des finances qui laisse les 2 premiers points de l'article 1 inchangés et qui comprend donc les travaux préconisés sous les points 2.2 et 2.3 pour un total de CHF 75'100.00. Puis, le troisième point de l'article 1 est changé et limité à la création des 2 vestiaires au 2<sup>ème</sup> étage pour CHF 9'200.00. L'article 2 contient donc un total adapté de CHF 84'300.00. Cet amendement est accepté par 17 voix. (10 voix contre et 6 abstentions).

La Présidente procède avec le dernier amendement proposé par M. Sébastien Thiébaud, en procédant poste par poste du point 2.4 :

- **Café** pour CHF 64'400.00. Ce poste est accepté à la majorité par 18 voix. (11 voix contre et 2 abstentions) ;
- **Hall et escalier** pour CHF 27'100.00. Ce poste est refusé à la majorité par 17 voix (12 voix pour et 4 abstentions) ;
- **Terrasse** pour CHF 137'900.00. Ce poste est refusé à la majorité par 26 voix (5 abstentions).

La Présidente termine avec le vote final sur le préavis amendé.

Le Préavis n° 2/2025 AMENDE – Entretien de l'auberge communale, modifié comme suit :

Article 1 :

- d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux préconisés par les tenanciers pour un total de ~~CHF 262'500.00~~ CHF 73'600.00 (café + vestiaires);

Article 2 :

- d'accorder à la Municipalité le crédit de ~~CHF 337'600.00~~ CHF 148'700.00 pour entreprendre les travaux.

M. Patrick Poncioni propose d'enlever les CHF 2'000.00 pour la rouille dans les tiroirs frigos mais il est décidé de les conserver comme divers-réserve.

Le Préavis n° 2/2025 AMENDE – Entretien de l'auberge communale est accepté à la majorité par 25 voix. (4 voix contre et 4 abstentions).

*Il est relevé que les totaux des différents votes ne sont pas toujours égaux aux 35 membres présents mais cela ne change pas les résultats.*

## **8. Commission thématique mobilité : élection des membres**

La Présidente explique que comme convenu lors de la dernière séance du conseil, M. Reto Graf a proposé une description du rôle de la commission thématique de la mobilité. La description a été envoyée avec l'ordre du jour de la séance, reçu par tous.

La parole lui est donnée pour la lecture de la description et le texte de la mission.

### **Mission**

- La commission thématique de la mobilité sera consultée pour tous les préavis en lien avec la mobilité ;
- La commission thématique de la mobilité pourra faire des propositions de projets de mobilité en faisant usage de manière ciblée du droit d'initiative (motions et postulats) selon les art. 58 ss. du règlement du conseil communal.

Pour la composition, il propose entre 5 et 7 membres.

La Présidente ouvre la discussion au sujet de la mission et demande s'il y a des commentaires ou des questions ? Cela n'est pas le cas, la description de la commission thématique de mobilité est acceptée à l'unanimité.

Puis nous procédons à l'élection des membres et la Présidente demande qui se porte candidat ou candidate pour être membre de la commission thématique de mobilité ?

Six conseillers se portent candidat.

Sont élus tacitement, avec applaudissements :

- M. Reto Graf ;
- Mme Marlène Henry Lendi,
- Mme Alexandra van Schilt Cerf ;
- M. Patrice Lüthi ;
- M. William Dayer et
- Mme Caterina Cantarella Paccaud.

## **9. Divers et propositions individuelles**

La Présidente ouvre la discussion pour tous.

M. Serge Böhi demande s'il est possible d'avoir les résultats de l'appel d'offres pour les panneaux photovoltaïques. M. Didier Simond, municipal, répond qu'ils ont connaissance des chiffres des personnes venues aux séances au départ mais pas des contrats signés. Mme Marie-Christine Pitton confirme qu'ils ont juste connaissance du nombre de dossiers envoyés au Canton pour les demandes de pose de panneaux solaires mais ils ne savent pas si cela provient de l'appel d'offres ou s'il s'agit de démarches individuelles. Elle n'a pas les chiffres en tête.

M. Serge Böhi ne comprend pas pourquoi cet appel d'offres a été fait car on a payé des gens pour faire des offres qui sont normalement gratuites. Il ne voit pas ce que cela a apporté à part enrichir un bureau d'ingénieurs et ne voit pas la plus-value apportée. M. Didier Simond, municipal, répond que la plus-value n'était pas pour la commune mais pour les citoyens qui y adhéraient et pour proposer des entreprises connues et de confiance. Il y avait ensuite un rabais de groupe sur les offres.

M. Serge Böhi pense que cela aurait été plus sympa que la commune ne prenne pas les CHF 75.00 de mise à l'enquête. La Municipalité prend note. M. Serge Böhi ajoute que renseignements pris auprès d'une entreprise, il fallait avoir au moins 10 villas pour avoir un rabais.

Mme Evelyne Zangger aimerait être sûre que la terrasse de l'auberge soit bien sécurisée pour les employés. M. Didier Simond, municipal, répond que dans le budget standard, il y a toujours un montant dans l'entretien donc si c'est nécessaire cela sera fait.

M. Alain Guéra remarque qu'au sujet de l'auberge, il y a eu des gros travaux d'entretien l'été passé et la ventilation actuelle fait beaucoup de bruit. En hiver ce n'est pas grave mais en été pour le voisinage c'est particulièrement gênant. Si des travaux sur la ventilation devaient être effectués à l'avenir, il souhaiterait qu'on fasse attention à ces bruits, car ajoutés aux autres bruits du voisinage, chauffage, ventilation, la route etc, cela devient des bruits permanents toute la journée et c'est pénible. La municipalité prend note.

M. Patrice Lüthi demande s'il y a déjà eu des nouvelles sur le crédit d'étude voté lors de la dernière séance sur la route de contournement. M. Roland Valet explique qu'ils ont reçu un devis estimatif et des séances ont été fixées mais n'ont pas encore eu lieu, les premières débiteront en mars ou avril. Il n'y a rien eu d'autre.

M. Armand Monnier au sujet des places de parc de la forêt. Il demande pourquoi les habitants de Sullens sont pénalisés au lieu de s'orienter vers les autres personnes. Il aimerait que les citoyens de Sullens puissent rester plus de 4 heures. M. Roland Valet, municipal, ne comprend pas comment les habitants de Sullens sont pénalisés. Ils ne vont pas promener les chiens plus de 4 heures en forêt. Cet horaire de 4 heures est le même pour tout le village. On ne peut pas faire de différence. Il a été choisi stratégiquement afin que les gens ne parquent pas leur véhicule toute la journée. Il rappelle que l'accès au refuge est autorisé aux véhicules lorsque celui-ci est loué. M. Armand Monnier insiste et M. Roland Valet, municipal demande si d'autres conseillers partagent l'avis de M. Monnier. Personne ne se manifeste.

M. Alain Badan au sujet des 30 km/h. Il a vu qu'il y a un 2ème panneau qui prend la vitesse (un au collège et un sur la route) et s'en réjouit. Il a remarqué que jeudi le radar a été installé entre 16h00 et 18h00 lorsqu'il y a les bouchons alors cela ne sert pas à grand-chose. M. Roland Valet, municipal répond qu'ils n'ont pas la main sur les contrôles de gendarmerie. Ils viennent de façons aléatoires sans prévenir. Au sujet des radars pédagogiques il y en a deux effectivement et il est prévu d'en mettre encore deux autres d'ici la fin de l'été.

M. Eric Dubauloz au sujet du préavis no 1/2025 qui a été repoussé pour la prochaine fois. Il est le seul représentant des plaignants et la prochaine fois il ne pourra pas être dans l'assemblée et se/les défendre alors il aimerait que tout le monde se mette dans la peau de celui qui a fait opposition à ça et de réfléchir en tant que citoyen ce que nous serions capables de faire pour notre voisin, concitoyen et ami. A réfléchir pour la prochaine fois, merci.

M. Alain Guéra demande si la durée du parcage public limitée à 4 heures est définitive car il lui semblait qu'on avait parlé de situation provisoire et il demande si cela peut être augmenté à 6 heures. M. Roland Valet, municipal, répond que cela n'est pas possible de changer la durée sans autre car cela passe par le Canton. Il y a d'abord un préavis du Canton, puis la mise à l'enquête. La Municipalité a décidé de mettre 4 heures afin d'éviter les voitures ventouses ; si on met 6 heures, les personnes qui travaillent à 50 % occuperont les places. De plus, chaque changement engendre des frais : des frais de panneaux, des frais administratifs du Canton et la mise à l'enquête. La durée de 4 heures semblait juste mais cela dépend des situations, si on met 6 heures devant la boulangerie, il n'y aura plus de place ni pour la boulangerie, ni pour le restaurant. La Présidente précise que si des conseillers souhaitent un changement, ils peuvent se grouper et faire une pétition à envoyer à la Municipalité.

Mme Evelyne Zangger, au sujet des containers, il y a malheureusement des sacs poubelles posés devant les containers car les gens n'ont pas compris qu'il y a également une ouverture derrière. Est-ce qu'on pourrait noter qu'on peut aussi passer par derrière. M. Thierry Golay, municipal, répond qu'expérience faite, les gens ne lisent pas ce qui est marqué dessus. Il ajoute que les containers ne sont pas encore à leur place définitive, surtout ceux qui sont vers la place de jeux, donc c'est prévu qu'après, l'accès des deux côtés soit plus visible.

La parole n'étant plus demandée, l'échange est terminé.

La Présidente rappelle les dates des séances du Conseil communal pour 2025 :

- Jeudi 12 juin                    à 18h30 (avec repas) ;
- Jeudi 2 octobre                à 19h30 ;
- Jeudi 11 décembre            à 19h00 (avec apéritif).

La parole est encore donnée à M. Didier Simond, municipal, qui fait un discours à l'occasion de la dernière séance du Conseil de Mme Marie-Christine Pitton, municipale. Il rappelle son parcours, conseillère communale depuis 2006, vice-présidente du Conseil communal en juillet 2008 en remplacement de M. Christian Collaud, son voisin, qui avait alors pris la présidence du Conseil communal. En 2014-2015, elle a largement contribué à la mise en place du nouveau règlement du Conseil communal. C'est peut-être ce travail qui a confirmé l'intérêt qu'elle portait à la chose publique et, aux élections de 2016, elle se présente à la Municipalité où elle est brillamment élue au premier tour avec 260 voix, juste derrière M. Christian Gozel. Il ajoute encore qu'elle s'est investie à fond pour notre commune et il la remercie. Au nom de la Municipalité, il lui offre un sorbier des oiseleurs, qu'elle pourra planter dans son jardin.

Puis Mme Marie-Christine Pitton prend la parole et raconte quelques anecdotes sur ses années au Conseil puis à la Municipalité et elle remercie les municipaux chacun à leur tour pour tout ce qu'ils lui ont apporté durant toutes ces années. Elle remercie également le personnel de la commune ainsi que la Présidente, la secrétaire et Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers pour leur engagement qui contribue à faire vivre notre démocratie et notre système politique. Les conseillers représentent les habitants de notre village et restent la voix de la décision sur les projets et investissements proposés par la Municipalité. Elle nous encourage à continuer et à s'inscrire sur les listes pour les prochaines élections qui auront lieu dans moins d'une année. Les inscriptions se feront en automne prochain.

Elle arrive au bout de son mandat dans quelques jours et passera le témoin aux deux nouveaux municipaux. Elle en profite pour les féliciter et elle leur souhaite d'avoir autant de plaisir qu'elle en a eu à occuper leurs fonctions. Elle nous remercie pour notre attention et nous souhaite le meilleur pour l'avenir. L'assemblée l'applaudit chaleureusement. La Présidente la remercie également et lui souhaite tout de bon pour les nouveaux défis qui vont venir.

La séance est levée à 21h50.

La Présidente

La secrétaire

Danielle Simons

Annette Corthay